

# Reporting ISR – le point de vue de l'ACPR

par Olivier de Bandt,  
directeur d'Étude et d'Analyse des Risques

Comprendre et intégrer les risques financiers  
dans la stratégie ERM  
5<sup>ème</sup> journée des actuaires Expert ERM-CERA

Mardi 27 mars 2018 - Auditorium FFA

# Sommaire

- ❑ **L'exposition des assureurs au risque climatique : une première approche par les investissements financiers**
- ❑ **Les initiatives nationales de l'ACPR**
- ❑ **Les initiatives internationales de l'ACPR**

# Enjeux pour les autorités du secteur financier et moyens mis en œuvre

- ❑ **Contribuer à une meilleure identification des risques liés au changement climatique et à leur prise en compte dans la gestion des risques des acteurs financiers (mandat des superviseurs)**
- ❑ **Accompagner la réorientation des flux financiers requise par la transition énergétique (des besoins estimés à 95 trillions de \$ d'obligations vertes d'ici 2030, contre un stock d'environ 1 trillion en 2017)**

**L'exposition des assureurs français au risque  
climatique :  
Une première approche par les investissements  
financiers**

# Le risque climatique présente plusieurs dimensions

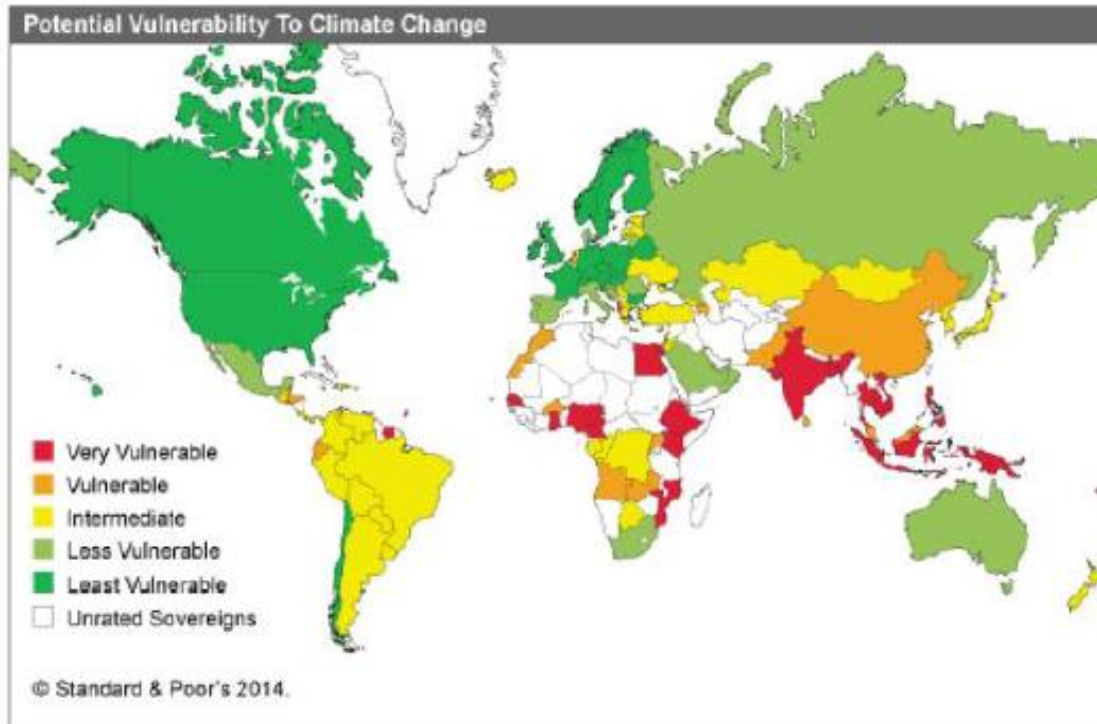
Pour les assureurs, le « risque climatique » se décline en plusieurs dimensions.

- ❑ Des risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques.
- ❑ Des risques de transition résultant des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas-carbone.
- ❑ Des risques juridiques et de réputation.
- ❑ Campiglio et alii (2017) indiquent que malgré quelques efforts (cf S&P 2015 « The Heat Is On: How Climate Change Can Impact Sovereign Ratings » sur l'impact du risque climatique sur le rating des souverains),
  - Les agences de ratings ne prennent pas suffisamment en compte le risque climatique dans leur évaluations.
  - Les notations « extra-économiques » y compris climatiques sont peu corrélées entre les agences de notations

# L'actif des assureurs est susceptible d'être exposé au risque climatique

Les placements des assureurs sont susceptibles de se déprécier

- Du fait d'exposition à des pays vulnérables à un risque physique.



Source: S&P 2014

- Du fait d'exposition à des secteurs sensibles au risque de transition : exemple de l'approche retenue par Battiston et alii, 2016 :

- Secteurs producteur d'énergie fossiles (fossil-fuel)
- Secteurs producteurs d'électricité (utilities)
- Secteurs consommateurs d'énergie (housing, energy-intensive, transport)

# Méthodologie

- ❑ **Cette analyse présente, en première approche, avec des résultats très provisoires, sur les niveaux d'exposition des placements aux pays jugés et aux secteurs jugés sensibles aux risques de transition, après mise en transparence des placements détenus via des OPC résidents.**
- ❑ **Analyse fondée sur les données de placements des organismes d'assurance français à fin 2016 (Solvabilité 2).**
- ❑ **Elle s'appuie sur (i) les travaux de Battiston et alii (2016) sur le classement des secteurs les plus exposés au risque de transition et (ii) un classement de S&P (2014) des pays vulnérables au risque physique.**
- ❑ **Limite: les mesures d'expositions aux risques physiques et de transition sont très sensibles aux critères retenus pour les définir.**
  - Le risque de transition devrait idéalement pouvoir s'évaluer en fonction des projets financés par le titre, et non en fonction du secteur auquel l'entité est rattachée dans son ensemble.
  - Le fait qu'un émetteur réside dans un pays jugé vulnérable à un risque physique ne signifie pas forcément que cet émetteur lui-même y soit vulnérable.
  - Des disparités de risque existent au sein d'un même pays ou d'un même secteur.
  - Données incomplètes : pour seulement un tiers des placements il existe un degré de détail suffisant pour identifier de façon satisfaisante les secteurs sensibles au risque de transition (colonnes 4 à 8 des tableaux de la page suivante).

# Les expositions des placements des assureurs au risque de transition sont significatives

A fin 2016, elles représentent entre 8% et 15% des placements totaux des assureurs.

Organismes vie et mixtes	Encours (en milliards d'euros)	Soit en % du total des placements	Expositions sectorielles spécifiquement identifiées comme sensibles à des politiques de transition (Battiston)					Expositions sectorielles potentiellement sensibles à des politiques de transition	Autres secteurs	Expositions sectorielles inconnues
			Fossil- fuel	Energy- intensive	Housing	Utilities	Transport			
Actions	308	13%	1%	3%	3%	0%	0%	9%	27%	57%
Obligations sociétés non financières	328	14%	15%	5%	3%	4%	2%	39%	15%	16%
Obligations souveraines	615	26%	3%	0%	0%	0%	0%	1%	89%	7%
Obligations de sociétés financières	704	30%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	100%	ND
Immobilisations corporelles	34	1%	ND	ND	100%	ND	ND	ND	ND	ND
OPC étrangers et autres titres	333	14%	0%	0%	1%	0%	0%	1%	9%	89%
<b>TOTAL (en milliards d'euros)</b>	<b>2 322</b>		<b>73</b>	<b>28</b>	<b>55</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>162</b>	<b>1 411</b>	<b>569</b>

Organismes non vie	Encours (en milliards d'euros)	Soit en % du total des placements	Expositions sectorielles spécifiquement identifiées comme sensibles à des politiques de transition (Battiston)					Expositions sectorielles potentiellement sensibles à des politiques de transition	Autres secteurs	Expositions sectorielles inconnues
			Fossil- fuel	Energy- intensive	Housing	Utilities	Transport			
Actions	68	31%	0%	1%	2%	0%	0%	3%	80%	13%
Obligations sociétés non financières	24	11%	4%	8%	4%	5%	2%	29%	32%	17%
Obligations souveraines	45	20%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	93%	6%
Obligations de sociétés financières	42	19%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	100%	ND
Immobilisations corporelles	8	4%	ND	ND	100%	ND	ND	ND	ND	ND
OPC étrangers et autres titres	34	16%	0%	0%	3%	0%	0%	1%	31%	65%
<b>TOTAL (en milliards d'euros)</b>	<b>221</b>		<b>1</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>156</b>	<b>38</b>

Données Solvabilité II annuelles des organismes solos, après mise en transparence des OPC résidents



# Les expositions des placements des assureurs au risque physique sont négligeables, sauf si l'on inclut les Pays-Bas dans les pays vulnérables

A fin 2016, elles représentent moins de 1% des placements totaux sans les Pays Bas, mais environ 6% si on inclut les Pays Bas

Organismes vie et mixtes	Encours (en milliards d'euros)	Niveau de vulnérabilité au changement climatique par pays d'émission (d'après S&P) [1=faible, 2=moyen, 3=fort]			Placements exposés à des pays dont la vulnérabilité au changement climatique n'est pas connue	Placements dont l'exposition géographique n'est pas identifiable
		1	2	3		
Actions	308	92%	6%	0%	1%	0%
Obligations sociétés non financières	328	95%	5%	0%	0%	0%
Obligations souveraines	615	98%	1%	0%	0%	0%
Obligations de sociétés financières	704	80%	14%	0%	1%	5%
Immobilisations corporelles	34	99%	0%	0%	1%	0%
OPC étrangers et autres titres	333	89%	0%	0%	11%	0%
<b>TOTAL (en milliards d'euros)</b>	<b>2 322</b>	<b>2 092</b>	<b>141</b>	<b>3</b>	<b>47</b>	<b>39</b>
<b>TOTAL hors Pays-Bas (en milliards d'euros)</b>	<b>2 192</b>	<b>2 092</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>47</b>	<b>39</b>

Organismes non vie	Encours (en milliards d'euros)	Niveau de vulnérabilité au changement climatique par pays d'émission (d'après S&P) [1=faible, 2=moyen, 3=fort]			Placements exposés à des pays dont la vulnérabilité au changement climatique n'est pas connue	Placements dont l'exposition géographique n'est pas identifiable
		1	2	3		
Actions	68	97%	2%	0%	1%	0%
Obligations sociétés non financières	24	94%	6%	0%	0%	0%
Obligations souveraines	45	98%	2%	0%	0%	0%
Obligations de sociétés financières	42	78%	15%	0%	2%	5%
Immobilisations corporelles	8	96%	0%	0%	4%	0%
OPC étrangers et autres titres	34	88%	1%	0%	12%	0%
<b>TOTAL (en milliards d'euros)</b>	<b>221</b>	<b>203</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL hors Pays-Bas (en milliards d'euros)</b>	<b>212</b>	<b>203</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>2</b>

Données Solvabilité II annuelles des organismes solos, après mise en transparence des OPC résidents

# Principaux résultats

- ❑ **La proportion de titres exposés à un risque de transition paraît significative.**
- ❑ **La mesure de l'exposition aux risques physiques est faible, sauf si l'on inclut les expositions via les titres sur les Pays Bas**
  - La proportion limitée (hors Pays-Bas) de titres émis par des entités résidant dans des pays présentant un risque physique s'explique sans doute par le fait que les expositions aux titres émis dans des pays développés (EEE et OCDE), pays généralement moins exposés au risque climatique, bénéficient d'exigences de fonds propres plus favorables dans le cadre de la réglementation Solvabilité II (risque prudentiel jugé moindre).
- ❑ **L'approche retenue reste toutefois une simplification du débat. Ces premiers résultats demanderaient à être confirmés par une analyse plus approfondie.**

# Les initiatives nationales

# Article 173 : un premier *reporting* à améliorer

- ❑ L'article 173 de la loi de Transition énergétique (LTE) exige des assureurs une publication annuelle sur :
  - la prise en compte dans leur politique d'investissement de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance
  - les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique, notamment la mesure des émissions de gaz à effet de serre liés aux actifs détenus et la contribution aux objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique. Il incombe à l'ACPR de veiller au respect par les organismes de leurs obligations de publication.
  
- ❑ Les travaux menés par le marché sur les premiers rapports publiés en 2017 corroborent les analyses préliminaires de l'ACPR
  - **Absence de publication pour une grande partie du marché**, selon les analyses préliminaires menées par certaines brigades de contrôle
  - **Très grande variété des pratiques**: rapports de quelques lignes à plusieurs dizaines de pages, rapport *ad hoc* ou intégré dans des publications existantes (rapport annuel par ex)...
  - **Très peu d'informations concrètes sur l'intégration des critères ESG dans la politique d'investissement**
  - Selon une étude de la FFA, 60 % des assureurs estiment que les critères ESG-climat ont déjà un impact significatif sur leurs décisions d'investissement
  - Et plus de 60 % des assureurs mettent en avant une complexité importante des critères environnementaux pour justifier la non prise en compte (ou la prise en compte de manière très limitée) des critères ESG-climat
  
- ❑ En 2018, l'ACPR intensifiera ses interactions avec les organismes pour les sensibiliser sur les risques liés au changement climatique

# Réseau de Place « Changement Climatique et Supervision » : organisation (1/2)

- ❑ **Objectif : Coordonner les travaux menés au sein de l'ACPR et de la Banque de France sur le risque climatique en liaison avec la Place de Paris :**
  - pour faire suite à la contribution ACPR/BdF au rapport piloté par la DG Trésor « L'évaluation des risques liés au changement climatique dans le secteur bancaire » (février 2017) qui répondait aux récentes évolutions réglementaires introduites par la Loi de Transition Énergétique (article 173)
  - pour partager les positions tenues dans les instances internationales
  - pour mener un dialogue efficace avec la profession
  
- ❑ **L'ACPR a organisé 3 réunions de Place en 2017 pour favoriser les échanges entre établissements bancaires et/ou organismes d'assurance :**
  - une large part du marché impliquée dans ces réunions (en % du bilan du secteur : 91 % pour les banques, 71% pour les assureurs-vie et 68% des assureurs non-vie et réassureurs)
  - une grande hétérogénéité sur les méthodologies développées par le secteur financier et les données utilisées pour suivre l'évolution des risques physiques et de transition

# Le Réseau de Place « Changement Climatique et Supervision » : Les travaux 2017 et Enseignements (2/2)

## ❑ Organismes d'assurance :

- Ont surtout travaillé sur l'actif et notamment en liaison avec la FFA sur le rapport demandé par l'article 173 de la LTE (prise en compte dans leur politique d'investissement de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance)
- Le passif a fait l'objet d'initiatives individuelles : les travaux se limitent au risque catastrophe naturelle (CATNAT), dont l'intensité et la fréquence se modifie avec la transition, mais des travaux sont en cours sur les autres composantes du passif des assureurs et sur la prévention, prenant en compte les interactions entre transition et comportement des assurés

## ❑ Importance des interconnexions banque-assurance :

- Multi-risques habitation : le secteur de l'assurance a la possibilité de s'ajuster rapidement en termes de couverture assurantielle en se retirant de zones où le risque de catastrophes naturelles s'accroît, ce qui peut davantage exposer les ménages et entreprises à des conséquences financières
- Possibilité de gap de protection dans certains secteurs ou zones géographiques vulnérables.

# Les initiatives internationales

# Notre action Internationale : G20/SIF et FSB (1/3)

## *Sustainable Finance Study Group (STSG)*

- ❑ **Institué par le G20 sous présidence chinoise en 2016. Participation BdF et DGT.**
- ❑ **Objectifs : identifier les moyens de massifier les financements verts au-delà des *green bonds* : titrisation, private equity, Fintechs**
- ❑ **Livrables : production d'un rapport pour le Sommet de Buenos Aires début novembre 2018. Prochaine réunion le 22 février.**

## **Sustainable Insurance Forum (SIF) en liaison avec UNEP**

- ❑ **Association de superviseurs, avec participation de l'IAIS**

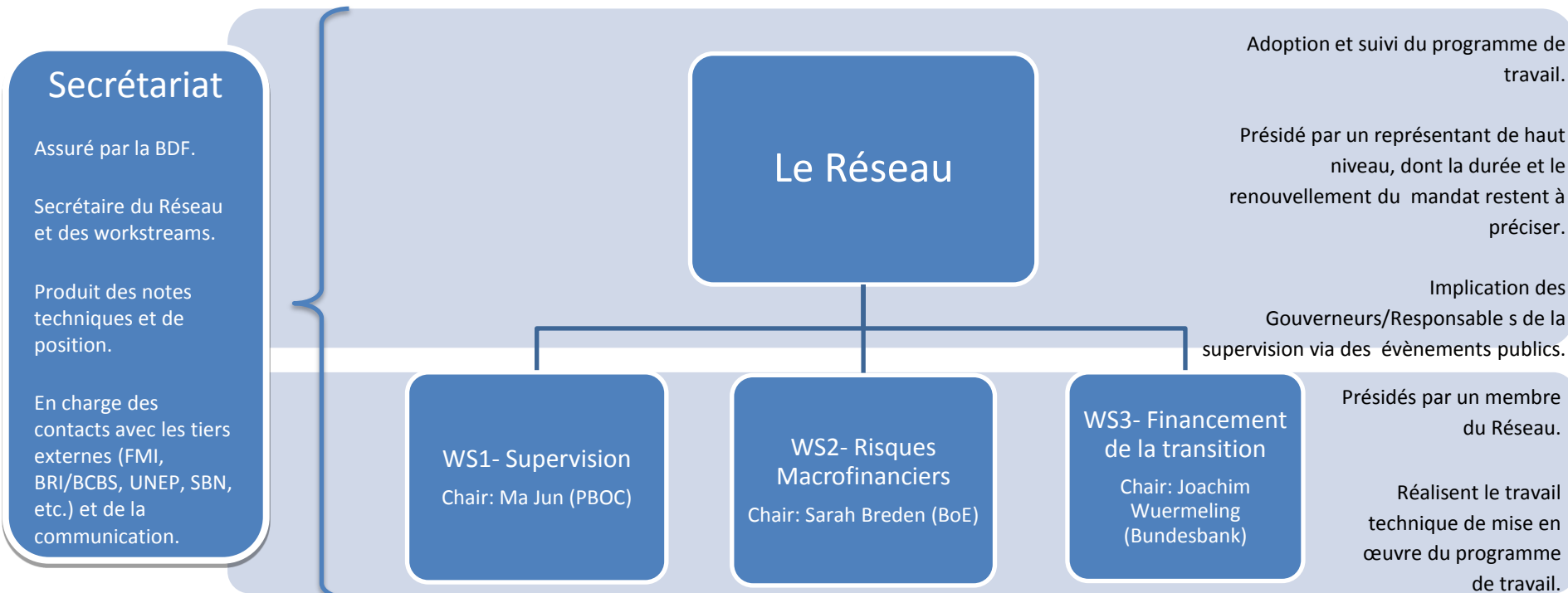
## *Task Force on Climate-Related financial disclosures (TCFD)*

- ❑ **Mandatée par le FSB et présidée par Michael Bloomberg**
- ❑ **Objectifs : proposer des modalités standardisées de publication volontaires par les entreprises et les institutions financières sur leurs expositions au risque climatique**
- ❑ **Livrables : publication d'un rapport en sept. 2017. La TCFD a été maintenue jusque sept. 2018 pour assurer le suivi de la mise en œuvre de ses recommandations. Il est probable qu'elle cesse ses travaux fin 2018.**



# Notre action internationale : la création du réseau international « Network on greening the financial system » (NGFS) (2/3)

- ❑ 8 membres (Banco de Mexico, BoE, DNB, Bundesbank, Finansinspektionen, MAS, PBOC en plus de la BdF / ACPR) auxquels s'ajouteraient deux observateurs (FMI et BRI).
- ❑ Ce réseau s'est réuni une pour la première fois à Paris le 24/01 pour s'accorder sur un cadre de gouvernance et le programme de travail à décliner de façon opérationnelle.



## ❑ Prochaines étapes

- 5-6 Avril : prochaine réunion du réseau et conférence à Amsterdam co-organisée par l'ACPR, la DNB et la BoE sur « Enhancing the financial system's resilience to climate risks »
- Octobre : évènement public à Bali, lors des assemblées annuelles FMI/Banque Mondiale

# Notre action internationale: Plan « finance verte » de la commission européenne (3/3)

- ❑ La CE a annoncé le 8 mars son plan d'action pour la finance durable, sur la base d'un rapport publié par le *High Level Expert Group* le 31/01
- ❑ Avant cette publication la CE préconisait notamment la mise en place d'un *Green Supporting Factor*, mais portait atteinte à la supervision fondée sur les risques.
- ❑ Mais il existe plusieurs raisons incitant à creuser la piste d'une limitation des expositions *brown* = secteurs d'activité à forte teneur en carbone (*Brown Penalizing Factor*), via pilier 2 ou 3 de Solvabilité II
- ❑ La CE recommande :
  - D'établir un système de classification pour les activités soutenables => important d'améliorer la mesure des expositions actif et passif des assureurs
  - D'intégrer la soutenabilité dans les exigences prudentielles : L'EIOPA se voit confier une évaluation sur l'impact des règles prudentielles pour l'assurance => A priori, le caractère « vert » d'un actif ne signifie pas qu'il s'agit d'un actif moins risqué
  - De renforcer les publications et les normes comptables
  - D'amplifier les investissements dans les projets verts et de clarifier les obligations des investisseurs et gestionnaires d'actif en matière de soutenabilité => permet le respect de la personne prudente
- ❑ La CE précise que
  - les ESAs seront amenées à jouer un rôle important pour faire des propositions d'ajustement législatif pour l'intégration de la soutenabilité.
  - les ESAs doivent développer une méthodologie commune pour des analyses fondées sur des scénarios et des stress tests.

# **Conclusion: principaux objectifs 2018 pour l'assurance du réseau de place ACPR « Changement Climatique et Supervision »**

- ❑ **Poursuivre l'analyse des rapports art. 173 de LTE**
- ❑ **Émettre des propositions réglementaires concrètes de pénalisation de la détention d'actifs à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre**
- ❑ **Poursuivre le dialogue entamé avec la profession :**
  - Entretiens bilatéraux avec les assureurs, élaboration d'un questionnaire sur les meilleurs pratiques
  - Projet de questionnaire pour intégrer le risque climatique dans les entretiens annuels individuels sur les risques
  - Réunions de partage de Place pour converger sur la mesure des risques liés aux expositions climatiques
- ❑ **Travaux de préparation de scénarios de Stress Tests en banque et assurance pour 2019**